

**Mairie du 8<sup>ème</sup>  
Arrondissement**

**VILLE DE LYON**

**Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

**du 4 Novembre  
2015**

Le Mercredi 4 Novembre 2015 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués 29 Octobre 2015 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8<sup>ème</sup> Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

**APPEL NOMINAL**

**Présents** : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, SANDRIN Chantal, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, BURILLON Carole, LEFAOU Michel, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, BONNIEL CHALIER Pascale, ODIARD Patrick, RUNEL Sandrine, MICHONNEAU Elsa, RITTER Michel, AUZIAS Anne, MORIN André, POURCHER Victoria

**Excusés pouvoir** : Mmes & MM : FONDEUR Marie-Odile, PELAEZ Louis, BOUDOT Christophe,

**Excusés** : Mmes & MM : TOURAINE Jean-Louis, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia,

**Absents** : Mmes & MM : DELACROIX Pierre,

**Conseil d'Arrondissement  
Mercredi 4 novembre 2015**



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du  
8<sup>ème</sup> arrondissement.



**M. LE MAIRE.-** Mesdames, messieurs, bonsoir.

Nous allons commencer notre Conseil d'Arrondissement.

Je vous propose que Mme POURCHER soit notre secrétaire de  
séance et je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

*(Madame POURCHER procède à l'appel nominal.)*

**M. LE MAIRE.-** Merci.

**1. Adoption du procès-verbal de la séance 16 septembre 2015**

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des demandes de parole ou de  
modification sur ce procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous  
remercie.

Monsieur GUILLAND ?

**M. GUILLAND.-** Le sujet est assez important pour ne pas  
attendre forcément les questions diverses. Je voudrais revenir à l'épisode qui  
m'a opposé par voie de presse à votre premier adjoint, voici une quinzaine de  
jours, concernant la réunion publique du CIL des États-Unis du 14 octobre  
consacrée à la sécurité dans le quartier des États-Unis pendant l'été, réunion  
du CIL à laquelle aucun élu de la majorité, ni vous Monsieur le Maire ni aucun  
de vos 13 adjoints, n'avait cru bon de se déplacer.

Je rappelle que, sur les 13 adjoints, il faut en voir 10 plus 3 et que les 3 sont des adjoints dits de quartier. Si, sur 14 personnes, aucune n'était en mesure de venir répondre aux habitants et à leurs interrogations, et si le choix de laisser la Commissaire FLAMENT seule devant ces 100 personnes était délibéré, ce que je pense, il convient de l'assumer.

Par ailleurs, quand j'entends votre premier adjoint me répondre par voie de presse que vous étiez à une réunion à cent mètres et qu'à cette réunion l'opposition n'avait pas cru bon de se déplacer, je voudrais vous rappeler que l'opposition n'y était pas invitée. Reprocher à des élus de ne pas aller à une réunion où ils ne sont pas invités, si ce n'est pas un peu fort, cela y ressemble clairement.

Sur ces points, en particulier sur le point des invitations, je souhaiterais attirer votre attention sur les pratiques de cette mairie. Il est vrai que sous des airs de ronronnement ou de petit traintrain, la Mairie s'assoit en général allègrement sur beaucoup de règles de fonctionnement démocratique. Je parlais des invitations, j'ai évoqué par courrier avec vous, Monsieur le Maire, les règles de communication institutionnelle mais je crois que le problème est en train d'être réglé.

Je lèverai un dernier problème qui est une loi qui n'est pas appliquée dans notre arrondissement, qui est celle des CICA. Sauf erreur de ma part, depuis notre élection, nous avons dû en faire deux. Je rappelle que la loi en prévoit quatre par an. Je sais, Monsieur le Maire, que vous considérez les CICA sans aucun intérêt mais c'est la loi.

J'aurais souhaité en préambule, d'une part, demander à votre premier adjoint que, quand il communique dans la presse, les informations ne soient pas fausses, et quand il me reproche de ne pas être à une réunion où je ne suis pas invité, il le dise ou il se taise et, d'autre part, que pour l'avenir, vous puissiez, Monsieur le Maire, redonner à notre assemblée un fonctionnement un peu plus démocratique.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Je vous rappelle quand même qu'un maire d'arrondissement n'a pas beaucoup de pouvoir mais il a celui de l'ordre du jour.

Je vous ai permis de vous exprimer sur un point qui est discutable mais je ne vais pas polémiquer et repousser cette réponse à la fin de notre Conseil d'Arrondissement.

Le comité d'intérêt local des États-Unis nous a convoqués, on ne convoque pas le maire, on l'invite, on lui demande avant s'il est disponible. Je crois que la démocratie et le fonctionnement républicain, c'est ainsi.

Certes, ce soir-là, depuis très longtemps était prévue une réunion de quartier des États-Unis organisée par la Mission Est. Ce n'était pas la mairie d'arrondissement qui invitait, nous étions invités par la Mission Est qui regroupe les compétences de la Ville de Lyon et de la Métropole.

Ce soir-là, il y avait quatre adjoints de la mairie centrale : Mme GAY, M. CUCHERAT, M. GRABER et M. KISMOUNE. M. LEVY nous a rejoints par la suite.

Ce soir-là, c'était une grosse opération qui était prévue au moins depuis trois ou quatre mois minimum, je m'étais engagé à m'y rendre parce que, dans ce quartier Viviani Ouest, nous avons de gros problèmes à régler : urbanisme, population, équipements publics. Nous avons privilégié cette réunion. Quinze jours avant, on nous convoquait à la réunion du CIL à telle heure pour la sécurité. La sécurité aux États-Unis avec le CIL, cela fait au moins la dixième réunion, j'ai pensé –et j'assume- qu'il n'y avait pas vraiment urgence pour aller voir une association.

D'un côté, vous avez une institution, de l'autre côté une association qui me convoque. La République, c'est de répondre aux institutions avant les associations.

Maintenant, si vous le voulez bien, nous allons reprendre l'ordre du jour qui fait partie de mes prérogatives. Je vais vous proposer de commencer par le point 12.

**12. Attribution de subventions ponctuelles de fonctionnement aux Offices des Sports d'Arrondissement (OFFISA) pour un total de 8 000 euros**

**M. MATARFI.**- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames et messieurs,

Un bref historique pour revenir sur l'origine des offices des sports d'arrondissement.

En 2002, à la reprise par Thierry BRAILLARD et Marc FOYET de l'office municipal des sports appelé OMS, qui a été renommé rapidement office des sports de Lyon, Thierry BRAILLARD a souhaité la déclinaison de l'office des sports central de Lyon en 9 offices des sports d'arrondissement : 8 ont vu le jour, seul le 2<sup>ème</sup> arrondissement n'a pas jugé bon de répondre favorablement à cette demande.

C'est ainsi que nous sommes aujourd'hui 8 OFFISA à travailler en liaison avec l'OSL, dont les principales missions sont de fédérer les clubs, les accompagner dans leurs projets, préparer les créneaux horaires d'entraînement pour la saison à venir avant la réunion d'arbitrage avec Yann CUCHERAT et le président de l'OSL, et aussi émettre des propositions quant aux subventions de fonctionnement lorsque nous sommes sollicités dans ce sens.

On peut dire que l'office des sports d'arrondissement s'apparente quelque peu au conseil de quartier puisqu'il est chapeauté par un président élu issu des clubs d'arrondissement, en l'occurrence, pour le 8<sup>ème</sup>, c'est Denis MILLION dont je salue la présence au fond de la salle et l'excellent travail au quotidien, et coprésidé par un élu, l'adjoint au sport d'arrondissement.

Le bureau est constitué de représentants de clubs et d'élus désignés au début de la mandature.

Les OFFISA n'étaient pas subventionnés par la Ville de Lyon, on contournait le problème en octroyant une dotation par le biais des Lions du Sport, ce qui pénalisait les clubs de proximité. Cette excellente initiative de Yann CUCHERAT permettra de résoudre ce problème.

Ainsi, je vous remercie par avance de valider ces 8 000 € de subvention aux 8 offices des sports d'arrondissement, avec un bémol, nous sommes trois élus à ne pas pouvoir participer au vote : Daniel PEREZ, Stéphane GUILLAND et moi-même puisque nous sommes membres du Conseil d'Administration de cette association.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?  
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**13. Attribution d'une subvention ponctuelle de 5 000 euros à l'Association « Action Basket Citoyen » pour l'organisation d'interventions pédagogiques en milieux scolaire et urbain, en partenariat avec le centre social des États-Unis**

**M. MATARFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Action Basket Citoyen est une association créée en 2007 et dont le siège est situé à Villeurbanne. Cette association n'est pas un club de basket et n'est pas constituée de licenciés. Les interventions d'Action Basket Citoyen s'effectuent les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires sur les places publiques et au pied des immeubles en partenariat avec les structures de l'enfance et les bailleurs sociaux, en temps périscolaire également dans les écoles et les collèges en partenariat avec les établissements, et en temps scolaire en partenariat avec les équipes pédagogiques.

Sur d'autres arrondissements, Action Basket Citoyen intervient avec succès sur le quartier des États-Unis au sein de l'école Charles Péguy de 16 heures 30 à 18 heures dans le cadre des études sportives.

Le succès de ces interventions a conduit l'équipe pédagogique à proposer à l'association, de janvier à juin 2015, le développement d'un projet en temps scolaire avec 6 classes nommé « Projet Basket Sciences et Citoyenneté ». Cette expérience probante ayant été approuvée par l'Éducation nationale, le projet a été étendu à 8 classes.

Le coût global de l'opération se montant à 20 000 €, je vous propose de valider l'attribution d'une subvention de 5 000 € au bénéfice d'Action Basket Citoyen.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ?

Madame POURCHER ?

**Mme POURCHER.**- Je m'interroge sur le montant qui représente un quart du budget des 20 000 €. Je trouve cela important pour une association. Pourriez-vous m'éclairer sur ces 5 000 € s'il vous plaît ?

**M. LE MAIRE.**- Monsieur MATARFI ?

**M. MATARFI.**- Nous avons une commission des sports hier après-midi, nous avons évoqué cette question. Ce qui vous inquiète, ce sont les 5 000 € par rapport aux 20 000 € ?

**Mme POURCHER.**- Oui.

**M. MATARFI.**- La direction de l'Éducation accorde des subventions et l'association a été primée par les fondations Vinci avec des apports privés dans les 20 000 €, ce qui fait que les 20 000 € doivent être compensés.

**M. LE MAIRE.**- Merci. D'autres demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

**14. Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Ligue d'Escrime de l'Académie de Lyon pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au Gymnase Colbert situé 1, Rue Louis Chapuy à Lyon 8<sup>e</sup>**

**M. MATARFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Les sous-sols du gymnase Colbert se décomposent en une salle spécifique d'escrime nommée salle Roger Barbas, un maître d'armes, dont le club résident est la Compagnie d'armes de Lyon, et des locaux mis à disposition à titre gracieux au bénéfice de la Ligue d'escrime de l'Académie de Lyon.

La convention d'occupation liant la Ville de Lyon à la Ligue d'escrime de Lyon venant à échéance, il est nécessaire de la renouveler entre la Ville de Lyon et la Ligue d'escrime.

On notera, pour valoriser cette convention, que la valeur locative annuelle des locaux correspond à cette mise à disposition estimée à 34 702 € par an en 2015.

Merci par avance de valider ce renouvellement de convention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?  
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**15. Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association « Lyon Sprint Évolution » pour sa participation au Tour de Bilbao du 24 au 26 juillet 2015 et pour l'organisation du Cyclocross de Lyon le 4 octobre 2015 au Vélodrome**

**M. MATARFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

L'association Lyon Sprint Évolution située 101, boulevard des États-Unis, est un club affilié à la Fédération française de cyclisme. Contrairement à son nom, on pourrait penser que c'est un club de piste mais cette association allie les deux disciplines, piste et course sur route.

À ce titre, pour la troisième année consécutive, Lyon Sprint Évolution a participé au très renommé Tour de Bilbao du 24 au 26 juillet dernier. Nous avons reçu le 16 juillet, avant le départ, des cyclistes en mairie de l'équipe de Lyon Sprint Évolution.

Les cadets se sont illustrés sur les routes du Pays Basque espagnol en remportant le classement des sprints intermédiaires, ce qui correspond au maillot vert, et en classant un coureur au 5<sup>ème</sup> rang au classement général sur un nombre total de 182 participants.

La délibération a été modifiée, le Cyclocross de Lyon a été annulé et la délibération ne porte que sur le Tour de Bilbao.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider cette subvention de 5 000 € qui nous est proposée ce soir.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?  
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**16. Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau -  
Approbation de conventions de parrainage de sportifs de haut niveau**

**M. MATARFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Cette délibération est récurrente depuis de nombreuses années, notamment les années préolympiques, dans le cadre du suivi et du soutien de la Ville de Lyon en direction des sportifs et des sportives de haut niveau susceptibles de participer aux prochaines olympiades et aux olympiades paralympiques qui auront lieu à Rio à l'été 2016.

Comme vu lors d'une précédente délibération au printemps, les trois catégories ont été ramenées à deux (A et B) pour valoriser un maximum l'aide à la catégorie A, 7 050 € pour la A et 2 000 € pour la B.

Dans la liste qui nous est proposée ce soir, notre arrondissement est concerné par deux athlètes :

- Anne BARNEOUD de l'Asul Lyon tennis de table, catégorie A, qui vient de remporter la médaille d'argent aux championnats d'Europe en Croatie.

- Cyril TOMMASONE de la Convention gymnique de Lyon, en catégorie A.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider cette liste ainsi que la convention de partenariat attenante.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?  
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

#### **17. Attribution d'une subvention de fonctionnement de 13 000 euros à l'Association « FCL Football » - Approbation d'une convention mixte**

**M. MATARFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Il s'agit d'un rattrapage suite à une erreur de calcul de la direction des Sports sur les surfaces prises en compte dans le calcul des fluides dont le FC Lyon doit payer les charges, dans le cadre du clubhouse du stade Roger Ebrard.

La convention initiale était erronée, nous revenons sur les montants des charges de consommation de 2010 et 2011 qui ont été payées par le club en 2011 et 2012.

Nous vous proposons de rattraper ces sommes trop payées à tort par le club par une subvention de 13 000 € pour compenser cette erreur du service des sports de la Ville de Lyon.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider cette subvention exceptionnelle de 13 000 € au bénéfice du FC Lyon football.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?  
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Nous allons revenir à l'ordre du jour normal, je donne la parole à M. TOURNEBIZE.

## **2. État spécial 2016**

**M. TOURNEBIZE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues mesdames et messieurs,

Après avoir voté les budgets d'arrondissement d'une manière globale lors du dernier Conseil Municipal, nous passons à l'état spécial de l'arrondissement, c'est-à-dire le budget à proprement parler de notre arrondissement.

Vous noterez que, par rapport à l'année dernière, il y a extrêmement peu de modifications, quelques évolutions positives qui sont liées au fait que, cette année, les dotations sont calculées sur la base du recensement de 2015.

Comme nous avons quelques milliers d'habitants de plus depuis le dernier recensement, cela apporte quelques milliers d'euros aussi en plus dans certains domaines, notamment sur la dotation d'animation locale qui augmente un peu, sur la dotation d'investissement également puisqu'elle est calculée sur la base de 2 € par habitant.

Pour le reste, sans entrer dans le détail des dépenses, quand vous comparez ce qui est prévu dans ce budget au budget primitif 2015, vous notez qu'il y a assez peu de différence, nous avons reconduit quasiment les mêmes sommes à un ou deux postes près sur lesquels nous avons fait porter les augmentations liées à l'augmentation de population.

Donc un budget de stabilité, signe d'une gestion saine et rigoureuse des deniers publics.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Des demandes de parole ? Monsieur GUILLAND ?

**M. GUILLAND.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, un regret pour commencer : à la différence de certains arrondissements, vous n'avez pas estimé utile et vous n'avez jamais estimé utile de réunir préalablement au vote de votre budget primitif une commission des finances afin de l'examiner.

C'est dommage, pas mal de questions pourraient être posées et avoir des réponses, ce qui nous rassurerait par rapport à l'affirmation de votre adjoint disant que les deniers publics sont bien gérés.

Par ailleurs, vous avez entrepris voici quelques mois la diffusion de deux nouvelles revues *Sport 8* et *La Cour des Grands*. Je voulais savoir dans quelle ligne elles étaient budgétées et pour quel montant.

**M. LE MAIRE.-** C'est quelque chose que nous faisons depuis deux mandats. Nous attaquons le troisième mandat.

**M. GUILLAND.-** Je n'en suis pas certain.

**M. LE MAIRE.-** *La Cour des Grands* existe depuis que je suis maire. *Sport 8* aussi.

**M. TOURNEBIZE.-** C'est sur la ligne « Publications » qui a un peu augmenté d'ailleurs.

**M. LE MAIRE.-** Vous êtes conseiller municipal, vous allez à la commission des finances de la Ville de Lyon où vous pouvez demander tous les éléments et, si nous faisons une commission dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, ce serait *bis repetita* de ce qui se fait à la mairie centrale. Comme je ne suis pas un grand partisan de la réunionite, je préfère l'efficacité, il n'y aura pas de commission dans le 8<sup>ème</sup> *bis repetita*.

Si personne ne demande la parole, je mets l'état spécial aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**3. Patrimoine bâti de la Ville de Lyon - Poursuite de l'opération 60021837 « Réseaux de chauffage - Rénovation 2015-2020 » - Affectation complémentaire de l'AP 2015/6 - Programme 20020 « Conservation du Patrimoine tous secteurs »**

**M. TOURNEBIZE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Par une délibération de mars 2015, il avait été approuvé le lancement d'un certain nombre de travaux urgents et, au mois de juillet, nous avons approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend notamment le projet de rénovation des réseaux de chauffage. Là, il s'agit de voter un certain nombre de crédits dans le cadre de la poursuite de cette opération.

L'ensemble des travaux prévus sur le mandat s'élèvent à 1 M€ dont, au titre de l'année 2015, 150 000 € de crédits de paiement.

Nous sommes concernés dans cette délibération par la rénovation du réseau de chauffage du groupe scolaire Jean Mermoz, depuis la primaire, la traversée jusqu'au collège et la traversée de la sous-station du collège à la maternelle.

Je vous prie de bien vouloir voter ce rapport.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Des demandes de précision ou de parole ?

Monsieur RITTER ?

**M. RITTER.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Mon intervention n'a pas à voir avec ce rapport mais comme on parle de chauffage, je pense que c'est un peu le sujet.

On m'a dit que l'école Bordas était sans chauffage depuis un mois. Je ne trouve pas cela normal. C'est une école maternelle, faire dormir des enfants dans des locaux qui ne sont pas chauffés, les faire travailler sans chauffage, ce n'est pas normal. L'école est toute neuve.

Vous ne semblez pas être au courant ?

**M. LE MAIRE.-** Vous avez raison, il n'est pas normal qu'il n'y ait pas de chauffage dans une école. Comme vous l'avez remarqué, nous avons eu quand même un automne jusqu'à maintenant assez sympathique, on ne chauffe pas quand il fait plus de 20 degrés.

Monsieur LEVY ?

**M. LEVY.-** En effet, les services de la Ville ne chauffent pas depuis le 4 octobre, on chauffe quand il fait froid. On ne chauffe pas non plus pendant les vacances scolaires. Au moment de la rentrée, une des deux chaudières est tombée en panne, il y a eu un souci sur la chaudière de secours. Dès que ceci a été signalé assez tardivement auprès des services de la DGTB, ceux-ci ont travaillé dessus. Ils y sont encore actuellement au moment où nous parlons. Demain matin, une autre équipe sera encore présente.

De toute façon, nous nous sommes assurés, notamment pour les plus petits, que des convecteurs soient mis en place afin qu'il y ait une température normale et compatible avec le service public de l'éducation.

Mais les services de la Ville travaillent et la situation sera résolue dans un délai très court.

**M. RITTER.-** Des convecteurs depuis quand ?

**M. LEVY.-** Si l'école en fait la demande, les convecteurs seront mis en place dès demain matin.

**Mme TAZDAIT.-** Les parents d'élèves m'en ont parlé mais les convecteurs n'y sont pas. Le souci des parents, c'est quand même que les petites couchettes sont dans le froid.

**M. LEVY.-** Des mesures de température sont prises dans l'école et, aujourd'hui, la température au sein du bâtiment n'est pas incompatible avec le service public d'éducation. Si la direction de l'école en fait la demande, des convecteurs seront installés.

L'objectif, c'est de faire en sorte que tout soit réparé dans les temps. Les services concernés travaillent et la situation sera résolue dans les meilleurs délais.

**Mme TAZDAIT.-** L'information que nous avons ce soir, c'est qu'il n'y a pas de convecteurs, la chaudière de dépannage n'est pas mise en marche.

**Mme GAY.-** J'apprends ce problème sur l'école Marie Bordas. Nous serons demain en mesure de donner un certain nombre d'informations sur les éléments que vient de vous donner M. LEVY.

En général, il y a toujours la possibilité de mettre ce qu'on appelle des chaudières ambulantes. Je regarderai cela avec beaucoup de diligence dès demain matin. D'ailleurs, ce soir, je ferai le nécessaire pour m'informer.

Je suis étonnée quand même que Madame la Directrice n'ait pas demandé à cet instant qu'on installe des convecteurs.

Nous allons nous assurer avec Frank LEVY de toutes les solutions que nous pourrons apporter.

**M. LE MAIRE.-** Voilà pour ces précisions, cela vous convient-il ? Vous transmettez ? Je compte sur vous.

D'autres écoles à citer ? D'autres problèmes de chauffage ? Sinon nous revenons à notre rapport.

**Mme TAZDAIT.-** Les problèmes de chauffage, ce n'est pas un œil de bique.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas un œil de bique, la preuve, c'est que nous vous écoutons et que tout sera fait pour que ce soit résolu le plus vite possible.

**Mme GAY.-** Nous créons les conditions pour que ce soit réglé le plus rapidement possible. Nous faisons en sorte que les enfants puissent être éduqués dans de bonnes conditions, je ne souhaite pas que l'on remette en cause soit nos démarches soit le travail des services. S'il y a un vrai problème, les choses seront regardées et en tout cas réparées.

**M. LE MAIRE.-** D'autres demandes de parole ? (*Non*)

Je reviens au rapport présenté par M. TOURNEBIZE. Nous sommes en période de Régionales, cela fait plus de temps de parole que ces deux dernières années !

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

4. **Lyon 8<sup>e</sup> - Lyon 7<sup>e</sup> - Relocalisation et construction du nouveau siège du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) - Signature d'une convention cadre entre l'État, la Région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - EI 08047 - 08068 - 07143**

**M. TOURNEBIZE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Comme vous le savez déjà si vous lisez la presse, puisque *Le Progrès* s'en est fait l'écho ce matin, le Centre international de recherche sur le cancer sera relocalisé. Il est installé depuis 1972 sur le 8<sup>ème</sup>, la tour et un certain nombre d'autres bâtiments.

On sait que divers rapports et diagnostics techniques ont mis en évidence un état de vétusté avancé de ces bâtiments et notamment de la tour avec la présence assez importante d'amiante puisque ce bâtiment date d'une époque où ce matériau était largement utilisé.

Toutefois, la présence du CIRC sur le territoire lyonnais et son maintien présentant bien évidemment pour la Ville de Lyon un intérêt majeur, il a donc été envisagé de pouvoir relocaliser le Centre international de recherche sur le cancer dans une nouvelle construction qui serait réalisée dans le Biodistrict de Gerland, sur le site actuel de l'EFS, l'Établissement français du sang.

Il nous est proposé une convention cadre qui est soumise à notre approbation, convention qui serait conclue entre l'État, la Région Rhône-Alpes, la Métropole et la Ville de Lyon pour préciser un peu les modalités selon lesquelles cette relocalisation se réaliserait.

Je ne vais pas entrer dans le détail du rapport puisque vous l'avez sous les yeux. Sachez seulement, ce qui me paraît important de préciser, que le coût prévisionnel de l'opération de construction qui se déroulera après le départ de l'Établissement français du sang est évalué à 48 M€ hors foncier. Ce projet sera financé par l'État, la Région Rhône-Alpes et la Métropole, en proportion à peu près équivalente, 17 M€ pour l'État, 13 M€ pour la Région et 18 M€ pour la Métropole. La Ville de Lyon apportera sa contribution sous plusieurs formes :

- La cession gratuite à la Métropole du terrain dont la valorisation s'élève à 13 M€, ce qui veut dire que la Ville intervient à peu près à la même hauteur que les différents autres intervenants.

- Le versement d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon qui sera maître d'ouvrage des opérations de déconstruction et de dépollution du site. Le coût de ce fonds de concours ne peut pas être évalué aujourd'hui puisque l'EFS étant toujours présent sur le site, cela ne permet pas la réalisation de tous les sondages nécessaires en vue d'envisager la dépollution du site.

Pour l'instant, nous sommes un peu dans le flou quant au montant, mais ce montant définitif sera arrêté par avenant à la convention de fonds de concours.

Je voudrais ajouter quelques mots sur le devenir du site dans le 8<sup>ème</sup> puisque, fatalement, la question sera posée.

Aujourd'hui, nous n'en sommes pas au stade de répondre à cette question, il n'y a pas de piste précise. On sait que le bâtiment est largement amianté mais est-ce que ce bâtiment est réutilisable avec un certain nombre de travaux ? Quel est leur coût ? Est-il préférable d'en envisager la démolition ? Ce sont des éléments qu'il faudra mesurer dans le temps. D'ici à 2020 le déménagement du CIRC, nous avons le temps d'envisager des solutions possibles pour répondre à la question du devenir du site actuel du CIRC.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver la convention d'accord cadre établie entre la Ville de Lyon, l'État, la Région Rhône-Alpes et la Métropole, relative à la relocalisation et reconstruction du CIRC sur le site de Gerland.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND ?

**M. GUILLAND.**- Monsieur le Maire, M. TOURNEBIZE a anticipé la question de ce qu'allait devenir le site. D'ici à 2020, nous avons du temps mais il me semble qu'on attaque dans les mois qui viennent une révision du PLU et c'est peut-être aussi à cette occasion qu'il faut se poser la question de ce que deviendra demain ce tènement et de le faire évoluer ou pas.

Je me tourne vers M. LE FAOU qui a certainement de très bonnes informations sur le sujet.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur MORIN ?

**M. MORIN.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Mes remarques ne sont peut-être pas très politiques aujourd'hui mais elles méritent d'être faites devant cet établissement qui est tout de même l'un des piliers au plan national et international de la recherche sur le cancer.

Lorsque j'étais interne dans le service du Professeur DARGENT, un grand chirurgien en oncologie (je ne vais pas vous dérouler toute ma carrière, elle fait 43 ans et demi, ce serait un peu long), il y avait le local principal, celui qui est amianté probablement, où l'on couchait à l'internat au-dessus et, petit à petit, les bâtiments se sont mis à fleurir autour. Chaque fois que je suis passé devant, pendant des décennies, je me suis toujours demandé comment on pouvait faire autant de bâtiments sur un terrain aussi petit.

Ensuite, on a traversé, on est passé sur la place.

C'est pour cela que ce projet récompense en quelque sorte tout ce travail qui se fait au niveau du centre Léon Bérard dont je connais très bien l'ancien directeur également. J'ai l'honneur, comme un certain nombre d'entre vous, d'être invité lors des remises de prix de la recherche contre le cancer à la préfecture et on constate à ce moment-là qu'il y a beaucoup de femmes et d'hommes qui présentent des projets absolument innovants et pour lesquels on peut avoir un jour besoin de ces soins. Ce sera un très gros progrès.

Vous avez compris que, bien entendu, nous allons voter pour ce projet avec un petit pincement au cœur quand même pour le 8<sup>ème</sup> arrondissement si tout cela passe à Gerland, mais comme le disait mon collègue précédemment, nous avons encore du temps devant nous, ce sera peut-être à l'occasion d'un autre mandat.

**M. LE MAIRE.**- D'autres demandes de parole ?

Monsieur ODIARD ?

**M. ODIARD.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je voudrais poser une question (je ne sais pas si M. TOURNEBIZE ou Mme RUNEL ont des éléments) sur le devenir de l'Établissement français du sang. En tant que donneur, j'ai dû me rendre rue du Vercors une bonne centaine de fois depuis vingt ans. On parle d'un déménagement et d'une relocalisation des activités à Décines. Un point de collecte a ouvert voici peu au sud de Perrache, cours Charlemagne, qui est plus exigu que celui de la rue du Vercors au niveau de l'accueil du public.

Comme vous le savez, on a besoin d'à peu près 6 000 pochettes de sang par jour en France. Avez-vous des éléments sur un autre point de collecte éventuel qui pourrait s'ouvrir sur l'est de l'agglomération ? S'il faut se rendre à Décines, on risque d'avoir une perte du nombre de donneurs assez importante. D'après les personnes de l'EFS avec qui je me suis entretenu, le site de Perrache semble assez exigu pour accueillir la totalité des donneurs qui se rendaient jusqu'à présent sur le site de Gerland.

Ce sont des éléments sur l'avenir de la collecte de sang dans notre agglomération.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Heureusement que nous avons prévu T3 pour aller à Décines ! Certes, cela desservira le Grand Stade mais aussi cette institution.

D'autres demandes de parole sur ce dossier qui est important ?

**Mme BURILLON.-** Une remarque : il existe des bus de l'ESF qui se déplacent partout, qui viennent près de chez nous, par exemple à l'hôpital Édouard Herriot chaque année pour les prélèvements de sang. Je pense qu'ils s'organiseront pour perdre le moins possible de donateurs.

Une question : la Région a-t-elle déjà signé cet accord ? Ce serait signé avant la fin de l'année ?

**M. LE MAIRE.-** Normalement, oui. La Région a signé pour 13 M€. Je ne vois pas qui prendra la décision de perturber ce rapport parce que si ce n'est pas Lyon, c'est Montréal. Le choix est vite fait. Ce n'est pas le 8<sup>ème</sup> et Gerland, c'est Lyon et Montréal. Donc, à chacun de prendre ses responsabilités.

**M. LE FAOU.-** Je pense que la Région et l'État ont pris déjà leurs responsabilités sur ce sujet parce que le CIRC fait l'objet d'une inscription au titre du contrat de plan Etat-Région qui a été signé par le président du Conseil régional et le Premier ministre lors de la visite de ce dernier voici quelques mois à Lyon. Les engagements des uns et des autres sont aujourd'hui formalisés par écrit dans un document qui engage tout le monde quels que soient les changements de majorité qui puissent intervenir, éventuellement à la Région suite au renouvellement qui interviendra dans le courant du mois prochain.

Aujourd'hui, nous avons des garanties sur l'engagement des uns et des autres qui a été contractualisé et il n'y a pas de souci à se faire sur les modalités de financement du futur Centre international de recherche sur le cancer.

Pour revenir sur le devenir futur du site et l'utilisation du tènement en question, le déménagement ne pourra intervenir qu'à partir du moment où le nouveau centre sera construit et il se passera encore quelques années avant que le transfert effectif puisse se réaliser. Aussi, le Centre international de recherche sur le cancer continuera à fonctionner sur le site de Monplaisir Lyon 8<sup>ème</sup>. À l'issue de son déménagement, nous pourrions envisager une réutilisation du site.

Stéphane GUILLAND faisait mention de l'élaboration du plan local d'urbanisme et de l'habitat qui est en cours d'élaboration. Aujourd'hui, il n'est pas nécessaire de travailler spécifiquement sur une modification de zonage à cet endroit parce que nous sommes d'ores et déjà avec un classement de zone urbaine résidentielle mixte qui permet à peu près tous les usages, que ce soit éventuellement une préservation de l'utilisation du site pour de l'activité de bureau, éventuellement une entreprise qui pourrait être intéressée par ces locaux ou l'université ou les HCL. Aucune piste aujourd'hui n'est exclue, en tout cas le classement du terrain permet à la fois un usage pour de l'activité et un usage pour éventuellement du logement en résidentiel.

Il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur le sujet au niveau plan local d'urbanisme, nous avons aujourd'hui les outils qui permettront un usage futur de ce foncier dans les années qui viennent à partir du moment où le site aura été libéré par le CIRC et que le nouveau bâtiment sur Gerland aura été construit et livré.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

D'autres demandes de parole ?

**Mme GAY.**- Je ne vais pas ajouter aux informations que vient de nous donner M. LE FAOU. En attendant d'ici à 2020 le départ du CIRC sur Gerland vers Tony Garnier, nous continuons de faire les travaux nécessaires parce que le CIRC est quand même un bâtiment et le niveau des recherches y est très important, travaux qui touchent à la fois l'étanchéité, tout ce qui est réfrigérant. C'est quelque chose d'important mais nous continuons ces travaux.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

D'autres demandes de parole sur ce dossier ? *(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. **Piscine Jean Mermoz - 12, place André Latarjet à Lyon 8<sup>e</sup> - Mise en conformité des installations de traitement d'eau, rénovation des plages et des bassins - Opération n°08 037 549 - Convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Baudin Chateauneuf**
6. **Piscine Jean Mermoz - 12, place André Latarjet à Lyon 8<sup>e</sup> - Mise en conformité des installations de traitement d'eau, rénovation des plages et des bassins - Opération n°08 037 549 - Convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Zeller France SAS**

**M. TOURNEBIZE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues mesdames et messieurs, si vous le voulez bien, je vais lier les rapports 5 et 6 puisqu'ils ont le même objet.

J'essaierai de ne pas être trop technique parce que nous sommes dans une opération juridique et financière à la fois. J'essaierai de présenter les choses de manière relativement simple.

Comme vous le savez, puisque ces travaux ont eu lieu, les installations de traitement d'eau, de rénovation des plages et des bassins de la piscine Mermoz ont été faits durant les années 2012-2013, je crois que c'est terminé depuis 2013.

Dans le cadre d'un marché de travaux, la société Zeller avait été choisie pour mener à bien ce marché. Une société qui n'avait pas été retenue pour la consultation pour ce marché a donc demandé au tribunal administratif de Lyon d'annuler le marché et a contesté sa validité.

Le tribunal administratif de Lyon lui a donné raison par un jugement de décembre 2014 et a procédé à l'annulation du lot au motif que l'offre de la société Zeller ne pouvait être regardée comme conforme aux exigences du marché et aurait dû être rejetée comme irrégulière.

Du fait que le tribunal administratif a annulé ce contrat, la société Baudin Chateauneuf qui avait été rejetée a fait une demande indemnitaire auprès de la Ville de Lyon. Les services de la Ville de Lyon ont discuté avec la société Baudin et les deux parties se sont mises d'accord sur le fait que cette société pouvait faire droit à sa demande indemnitaire à hauteur de 15 667 € correspondant au bénéfice net que cette dernière aurait pu escompter avec l'obtention de ce marché.

C'est le premier rapport.

Par un système de vases communicants, la société Zeller qui a été retenue a effectué les travaux mais comme le tribunal administratif a annulé le contrat, l'annulation a entraîné la disparition rétroactive du contrat.

À partir de là, les sommes versées à l'entreprise en contrepartie des prestations qu'elle a réalisées doivent être remboursées par celle-ci puisque le contrat n'existe plus. Comme le contrat n'existe plus, la société est tenue de rembourser les sommes qui lui avaient été versées.

C'est un peu surréaliste.

Nous nous retrouvons dans une situation où cette société s'est engagée à reverser à la Ville de Lyon les sommes qu'elle a perçues à hauteur de 810 000 € et où elle a sollicité une indemnité de réparation du préjudice qui en découle. La Ville de Lyon, en échange, s'est engagée à payer à cette société la somme hors taxe qui correspond à ce qui lui a été versé dans le cadre du contrat, cette fois-ci au titre d'indemnités et non plus dans le cadre du contrat, ainsi qu'une indemnité qui permet de faire le joint pour arriver à la somme que la société a effectivement perçue.

J'espère que j'ai été assez clair parce que ce genre d'opération n'est jamais très simple et je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver les deux délibérations.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole sur ces deux rapports ?

Monsieur MORIN ?

**M. MORIN.**- Quelques secondes même si cela peut sembler à la limite du sujet mais puisqu'on a dit Mermoz, c'est la piscine Mermoz. J'avais posé, voici quelques séances déjà, en questions diverses, la question sur les horaires d'ouverture de la piscine Mermoz.

Si, dans le même temps, ce problème était réglé, ce ne serait pas une mauvaise chose non plus.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- D'autres demandes de parole sur ces rapports ?  
(Non)

Je mets le rapport sur la convention entre la Ville de Lyon et Baudin Chateauneuf aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Je mets le rapport sur la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Zeller SAS ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

## **7. Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon - Année 2014**

**M. LE MAIRE.**- C'est un dossier qui n'appelle pas de vote.

Monsieur COHADE ?

**M. COHADE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs,

La loi impose aux collectivités une présentation sur les actions en matière de développement durable. Ces actions sont collectées autour d'un référentiel en 5 axes basé sur les compétences propres des collectivités afin de pouvoir en mesurer l'avancée et actionner différents leviers en vue d'améliorer ses performances :

- Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Dynamique de développement suivant des modes

- de production et de consommation responsables
- Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère
  - Épanouissement de tous les êtres humains

Ces axes sont illustrés par 12 thématiques définies par la Ville pour embrasser au plus près l'exercice des compétences municipales.

Je me permettrai de m'arrêter sur 3 de ces actions et d'en donner la déclinaison, notamment dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement.

- La solidarité et la cohésion sociale : je pense notamment pour l'arrondissement aux permanences de FIL Femmes Informations Liaisons qui œuvre pour les femmes vivant des situations conjugales difficiles.

- La maîtrise d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre : dans notre cas, le changement des huisseries sur le bâtiment de la mairie et de la maison de la danse.

- La biodiversité et les espaces verts et nature : je pense notamment au fauchage raisonné et à la création de prairie comme sur le site du Clos Layat.

Cette mobilisation des services et des partenaires de la Ville est également soulignée à travers 10 focus qui sont autant d'actions exemplaires menées par la Ville en 2014 sur tous les champs du développement durable.

Je pense notamment au bilan carbone de la Ville de Lyon avec une diminution de 8 % en 3 ans de ses rejets.

Sur les discriminations multifactorielles envers les femmes, 29 directions ont été labellisées, ce qui représente 64 % de l'effectif de la Ville de Lyon et 70 % du plan d'action a été réalisé en 2014, soit une augmentation de 33 % par rapport aux actions faites en 2013.

Enfin, je m'arrêterai sur l'alimentation dans les crèches et les écoles : dans les crèches, 30 % des fruits et 50 % des légumes sont issus de l'agriculture biologique ; dans les écoles, 32 % des produits sont bio.

Je vous propose donc de prendre acte de la communication du rapport annuel 2014 sur la situation en matière de développement durable et, comme nous sommes développement durable, le rapport n'a pas été imprimé mais il est disponible auprès de notre directeur général des services pour ceux qui souhaiteraient entrer plus dans les détails.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?  
Monsieur ODIARD ?

**M. ODIARD.-** En attendant de prendre connaissance du détail du rapport, merci Monsieur COHADE pour ce descriptif que vous venez de nous faire. On retrouve là les grands axes des Agenda 21 qui ont été réalisés dans les années précédentes. C'est une bonne chose de voir cette déclinaison lyonnaise.

Nous avons des éléments dans le rapport qui sont des exemples intéressants d'actions ponctuelles. En revanche, nous n'avons pas de vision qui permettrait de répondre si nous sommes à la hauteur des enjeux de la COP21 par exemple. Qu'avons-nous comme indicateurs qui permettent de mesurer le développement et le fonctionnement de notre territoire dans le sens de cette durabilité ?

Si je prends un exemple tout simple, la question des bâtiments municipaux : on a des labels, des choses très quantifiables, très mesurables, un peu symboliques parfois quand on labellise un service ou un processus. En revanche, concrètement, certains bâtiments municipaux comme les écoles sont rénovés régulièrement mais la rénovation prend du temps, il faut une planification très longue. Je sais que dans ce mandat un certain nombre d'établissements qui auraient besoin d'une grosse rénovation, qui produisent des déperditions d'énergie énormes, ne pourront pas l'être parce qu'il y a des contraintes financières évidentes.

Forcément, on se retrouve avec des objectifs à atteindre et on ne sait pas quand on pourra les atteindre. Qu'avons-nous comme indicateurs pour voir quand nous atteindrons ces objectifs de réduction de gaz à effet de serre ici ?

On parle de recyclage du papier dans les administrations, les mairies, les écoles, etc. Qu'avons-nous comme indicateurs sur la formation du personnel, sur son implication, sur le fait d'être sûr que les procédures de recyclage sont suivies jusqu'au bout, que cela finit dans la bonne poubelle ? Des choses très concrètes qui demanderaient à être analysées de près pour voir si les actions que l'on met en place sont effectivement réalisées jusqu'au bout et en totalité.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- D'autres demandes de parole ?

Madame GAY ?

**Mme GAY.**- Nous avons examiné et en tout cas donné un avis en Conseil Municipal et en Conseil d'Arrondissement sur le contenu du plan climat énergie territorial avec ses deux volets : le volet atténuation qui concerne les gaz à effet de serre et le volet adaptation.

Sur le volet atténuation, nous avons des objectifs et en tout cas nous avons un plan d'action. Je ne me rappelle pas le nombre d'actions sur la baisse des gaz à effet de serre au travers de la rénovation et de la performance énergétique de nos bâtiments. Je crois que c'est une trentaine d'actions. Nous avons 86 actions au total sur l'atténuation et l'adaptation.

Je vous invite, mon cher collègue Patrick, à prendre le beau document (ce n'est pas qu'un document, c'est un document de travail) pour regarder les 86 actions que nous avons à mener et à engager, en tout cas à faire aboutir d'ici à 2020. Elles sont précises, que ce soit sur le volet atténuation ou sur le volet adaptation, et sur tous les éléments que vous venez d'évoquer.

Pour ce qui me concerne, nous aurons un suivi concret et d'autant plus important que nous sommes aussi dans la démarche Cit'ergie que ma collègue Mireille ROY a mise en œuvre dans le mandat précédent et qui nous permettra d'être labellisés sous peu avec un pourcentage qui n'est pas celui de la Métropole mais qui semble conséquent.

Je vous invite vraiment à prendre ce dossier. Je ne l'ai pas sous la main pour vous montrer combien celui-ci commence à être écorné et comment nous travaillons ces questions avec la transversalité qu'a la Ville de Lyon, à savoir les délégations les plus concernées.

Je n'en dirai pas plus parce que cela mériterait vraiment une réunion importante pour vous donner quelques autres éléments.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur COHADE ?

**M. COHADE.-** Pour compléter les propos de notre collègue Nicole GAY, un exemple très concret puisque 1,1 GWh d'énergies renouvelables est produit par l'ensemble des installations de la Ville, soit 10,5 % des consommations totales de l'énergie.

**Mme GAY.-** Je peux compléter : nous avons comme objectif d'atteindre les 20 % par rapport à 2010, ce qui signifie que nous en avons les capacités sur les années à venir. Sur les énergies renouvelables, nous avons décidé vraiment d'y mettre le paquet !

**M. LE MAIRE.-** Merci. D'autres demandes de parole ?

De toute façon, cela se fera au fur et à mesure, chaque fois qu'un bâtiment est construit, c'est selon les règles actuelles et elles respectent ce renouvellement. Je sais aussi qu'au niveau de l'éclairage public des efforts sont faits de façon importante. Cela se fait petit à petit en fonction des budgets.

**M. COHADE.-** La direction est ISO 14001.

**M. ODIARD.-** Une question de forme : on a un peu mélangé dans nos interventions ce qui est davantage lié à l'Agenda 21 et le plan climat énergie territorial que nous avons voté la dernière fois. Je n'ai peut-être pas été assez clair dans mon intervention mais je suis bien d'accord avec le travail lancé.

**Mme GAY.-** Ce sont quand même des actions qui sont communes.

**M. LE MAIRE.-** L'écologie, c'est un tout.

Vous en avez pris connaissance.

## **8. Attribution de subventions dans le cadre du soutien à la vie associative locale**

**M. COHADE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs,

La Ville de Lyon mène une politique volontariste de soutien aux associations, ces associations qui concourent largement à l'animation des quartiers et à la cohésion sociale.

Ces associations répondent aux besoins de proximité des habitants en offrant des services adaptés, aux nécessités des territoires et notamment envers les populations les plus fragiles.

Aussi, je vous propose de répondre favorablement aux demandes de subvention de fonctionnement pour un montant global de 43 136 €. Pour ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit de soutenir quatre associations bien connues :

- Le centre social Mermoz
- L'association pour la gestion des centres sociaux des États-Unis et de Langlet-Santy Monplaisir La Plaine
- La MJC Mermoz

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?  
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

## **9. Approbation et autorisation de signature du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale 2015-2020 de Lyon**

**M. COHADE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs,

À l'instar du précédent dossier, la totalité du contrat de ville n'a pas été imprimée et est toujours à votre disposition chez notre directeur général des services.

Concernant le contrat de ville, la politique de la Ville est par nature transversale et multipartenariale. Elle se formalise par un contrat entre ses différents partenaires qui s'engagent à investir davantage dans certains quartiers définis comme prioritaires.

Concernant le 8<sup>ème</sup>, ils sont au nombre de 4.

Ce contrat appelé autrefois contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) a vu ses modalités revues et corrigées par la loi du 21 février 2014 et, de fait, le contrat urbain de cohésion sociale s'est achevé fin 2014.

Il est aujourd'hui remplacé pour la période 2015-2020 par le contrat de ville. Le contrat de ville de l'agglomération lyonnaise a été signé par les différentes parties le 2 juillet 2015. À ce contrat de ville, document de référence, se sont adjoints des projets de territoires qui ont vocation à décliner les grands principes pour chaque quartier de la géographie prioritaire sur la période 2016-2020.

Ces projets de territoire seront formalisés d'ici l'été et seront détaillés autour de trois principaux axes :

- la cohésion sociale
- le cadre de vie et le renouvellement urbain
- le développement économique et l'emploi

Le contrat de ville est formalisé par la convention territoriale de Lyon qui précise notamment les périmètres d'action géographiques sur la période 2015-2020 et voit son exhaustivité renforcée par rapport au CUCS grâce à l'intégration de nouveaux engagements, entre autres les champs de la petite enfance, du sport ou encore de l'économie sociale et solidaire.

Je tiens à insister sur la nouvelle gouvernance de ce contrat qui associe plus étroitement nos concitoyens à travers la mise en place des conseils citoyens. D'ailleurs, l'élaboration du contrat a fait l'objet d'une large concertation durant le premier semestre de l'année 2015.

Ce partenariat est élargi comme en témoignent les nombreux signataires : Ville, Métropole, Conseil régional, État, Caisse d'allocations familiales, Agence régionale de santé, Pôle Emploi, Éducation nationale, Caisse des dépôts et consignations, les différents bailleurs.

La convention territoriale constitue un véritable projet global de développement territorial à l'échelle de la Ville. En complément des orientations définies à l'échelle de la Métropole, elle permettra de répondre aux enjeux prioritaires afin de favoriser la cohésion sociale et urbaine à Lyon.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, chers collègues, d'approuver le contrat et la convention territoriale.

**M. LE MAIRE.**- Des demandes de parole sur ce rapport ?

Madame POURCHER ?

**Mme POURCHER.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je m'interroge sur le terme « repli identitaire » présent dans l'annexe au volet culture.

Nous avons déjà voté plusieurs subventions pour la promotion de différentes identités tel que l'association Awal, pourquoi en faire une lutte dans cette annexe ?

**M. LE MAIRE.**- Madame TAZDAIT ?

**Mme TAZDAIT.**- J'ai envie de poser beaucoup de questions concernant la cohésion de la ville, tout ce qui est fait et initié, je ne suis pas sûre que vous aurez les réponses à toutes.

Mon souci, c'est que nous avons quatre quartiers concernés mais, sur l'ensemble de la Métropole, il y en a d'autres. J'avais déjà parlé des guichets publics ici même, des évaluations sur les résultats d'accueil de l'accompagnement des décrocheurs scolaires, des gens en insertion professionnelle, des missions locales. On m'avait promis des évaluations, je n'ai eu aucun retour depuis.

Je veux bien que l'on vote, que l'on parle de plan, mais si les budgets, les objectifs et les actions prévus qui sont de bonne intention n'impactent pas les cibles citoyennes qui sont concernées, cela pose problème.

Le constat que je fais, c'est que les cibles concernées ne sont pas impactées positivement par les plans Politique de la Ville. Il manque une volonté politique un peu plus affirmée et volontaire.

Il ne s'agit pas que d'argent, ma question ne porte même pas sur les moyens (un certain nombre de moyens ont été mobilisés depuis plusieurs années). Je vous dis solennellement qu'on devrait quand même arrêter de se gargariser de bonnes intentions, de slogans, d'affichage de volontés qui n'ont pas l'impact dont on a besoin aujourd'hui dans la ville de Lyon et dans l'ensemble de la France. Je sens une ambiance trouble aujourd'hui, des gens sont enfermés dans la précarité et ne sont plus entendus. Des gens savent que cela n'aura aucun impact sur leur vie, et de plus en plus. On n'est pas en résorption de précarité mais en élargissement et c'est lié à cette non-cohésion.

Arrêtons de nous gargariser de cohésion sociale, de plan de Politique de la Ville. Je sais, Monsieur le Maire, et beaucoup d'élus, que l'on a un engagement authentique sur une volonté de cohésion et pour cause, nous avons tous besoin de sécurité et d'épanouissement. On met en place des emplois aidés, cela ne touche pas les jeunes concernées par cette précarité mais d'autres à côté. On accueille des gens à des guichets publics six mois pendant trois ou quatre ans, cela démoralise nos troupes et nos guichetiers et nos fonctionnaires. Je suis sûre qu'eux-mêmes voient bien la situation.

C'est le tapis roulant, on recommence, on utilise l'argent public, on n'a pas de résultat mais on continue. Je veux bien que l'on débattre aujourd'hui de cette question, je veux juste alerter sur le fait que la situation est gravissime. Il faut arrêter de se mettre la tête dans la farine. Les citoyens que l'on voudrait toucher par ces politiques ne le sont pas. Les strates de cette précarité se cumulent.

Vous parliez, madame, d'identité, le problème n'a pas d'identité à Lyon 8<sup>ème</sup>, il y a des Lyonnais. Il faut arrêter ! Permettez-moi, madame,

d'appeler votre attention, quand on est responsable politique, on choisit ses mots et quand on parle d'identité, cela a un sens précis en République française. Ici, nous avons la responsabilité d'entreprendre des politiques publiques qui agissent, qui impactent nos citoyens et qui créent de la cohésion.

Je doute fort que ces plans Politique de la Ville aient l'impact que nous souhaitons tous probablement autour de la table, en tous les cas j'appelle la vigilance des acteurs. Probablement que M. LE FAOU a une vue globale de l'ensemble des choses qui seront mises en place. Je n'ai pas de chiffres, je ne sais pas combien de gens nous sortons de la galère avec nos dispositifs. On peut y aller, je ne peux pas bloquer moi une machinerie volontaire et généreuse qui n'impacte pas. L'objectif est la cible que l'on a envie d'impacter.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur GUILLAND ?

**M. GUILLAND.-** Mes chers collègues, on nous avait dit avec ces nouveaux contrats de ville qu'enfin on y comprendrait quelque chose. Je rejoins une partie de l'analyse de notre collègue, c'est un dossier très complexe. Ce que je constate aujourd'hui, en essayant d'être rapide, c'est que sur la définition des critères, on n'y voit pas plus clair, sur la définition des périmètres, c'est encore moins clair qu'avant. Sur l'idée des conseils citoyens, nous n'avons toujours pas compris comment ils allaient se superposer aux conseils de quartier ou se juxtaposer. Sur les actions, nous n'avons aujourd'hui ni priorisation ni chiffrage.

C'est quand même délicat d'arriver à comprendre et à aller au fond du dossier. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

Je voudrais quand même faire remarquer une action qui m'a un peu fait bondir : en matière d'éducation, l'accent sera mis dans les quartiers populaires où l'on s'est aperçu que les vendredis après-midi enregistraient une très faible participation. Il me semble que c'est une chose sur laquelle j'avais attiré votre attention dès la mise en place des temps périscolaires le vendredi après-midi et qu'aujourd'hui on est en train de payer les effets de ce que l'on a mis en place. C'est vrai que dans le 8<sup>ème</sup>, on aime bien l'arroseur arrosé mais si on pouvait le sortir un peu moins souvent, ce serait agréable. Nous nous abstiendrons sur ce dossier.

**M. LE MAIRE.**- D'autres demandes de parole ?

Monsieur LE FAOU ?

**M. LE FAOU.**- Je pense qu'il faut aussi être en capacité de répondre à un certain nombre d'inexactitudes qui ont été proférées ce soir. Quand on dit qu'on ne sait pas qui cela concerne, aujourd'hui, c'est très clair, il existe un critère unique qui définit le secteur concerné par la Politique de la Ville, c'est le critère du revenu par unité de ménage.

Nous avons des éléments aujourd'hui qui sont intangibles, qui sont fournis par les services fiscaux et qui permettent ensuite de définir et de tracer les périmètres concernés par la Politique de la Ville. Cela se fait sur la base d'un carroyage, c'est-à-dire qu'on prend un territoire, on le découpe par carré de 200 mètres par 200 mètres et on analyse les revenus qui sont constatés sur ce territoire, ce qui permet de définir ensuite les quartiers concernés par la Politique de la Ville.

Quand on dit et que l'on affirme qu'il n'y a pas de lisibilité, aujourd'hui, il y a une réelle lisibilité et elle se fait sur le critère du revenu. Aujourd'hui, sur le 8<sup>ème</sup> arrondissement, cela permet de définir 4 quartiers qui sont concernés par la Politique de la Ville : Moulin à Vent, États-Unis, Langlet-Santy et Mermoz.

Il en est de même sur le territoire de la ville pour un certain nombre d'autres territoires : La Duchère, Moncey et Sœur Janin sur le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon. Nous avons des critères très précis qui nous permettent de donner la lisibilité au cadre de notre action.

Ensuite, nous avons cherché à faire en sorte que dans l'élaboration du contrat de ville et sa déclinaison par la convention locale d'application au niveau de la ville de Lyon, nous puissions baser notre action sur un vrai projet de territoire qui allie un certain nombre d'actions à la fois en matière d'éducation, d'action sociale, de développement économique, de renouvellement urbain pour les quartiers qui en feront l'objet puis, en complément d'un certain nombre d'autres actions, en matière de sport, ce qui n'était pas auparavant intégré dans la Politique de la Ville. Cela permet de donner de la lisibilité, un cadre d'action et de cibler des actions sur les quartiers en fonction des besoins qui sont détectés.

Enfin, en parties signataires à ce contrat, nous avons un certain nombre d'acteurs qui n'étaient pas auparavant autour de la table. Je pense par exemple à l'Éducation nationale, à un certain nombre de financeurs comme la Caisse des dépôts et consignations, l'association ABC HLM, Pôle Emploi et, autre élément important, l'Agence régionale de santé parce qu'on constate aussi que, sur ces quartiers, on a un besoin de renforcer et de conforter l'offre de santé et donc, par le biais de ces actions, cela permet de mettre en œuvre l'ensemble de cette politique.

Je me reconnais dans une partie des propos de notre collègue TAZDAIT, nous pouvons entendre certains éléments, notamment sur la lisibilité et l'efficacité que l'on donne à ces actions. Il est vrai qu'aujourd'hui nous devons mieux cibler et mieux concentrer nos actions.

Pour ce faire, au niveau de la Ville de Lyon, nous avons fait le choix d'avoir une analyse cartographique sur un certain nombre de critères, à la fois les critères de réussite scolaire, les critères de présence médicale, les critères liés à la vie associative et au fonctionnement des associations, les critères liés à des besoins en matière de renouvellement urbain parce que, dans la période qui s'annonce, malheureusement, et nous sommes obligés de vivre avec cet état de fait, l'état des finances publiques n'est pas extensible et il faudra concentrer et cibler les moyens.

C'est tout l'objet de ce travail que nous menons actuellement et qui permettra ensuite, en le déroulant sur les cinq ans qui viennent, de définir un projet de territoire précis pour chacun des quartiers. Nous allons donc, par exemple, sur États-Unis, travailler plus sur telle ou telle thématique. Sur un autre quartier, on ciblera des actions dans une autre direction en fonction des besoins qui seront remontés par les acteurs du territoire.

Il y a eu cette semaine en mairie du 8<sup>ème</sup>, sous l'égide de mes collègues M. GRABER et M. KISMOUNE, une première réunion de concertation visant justement à définir ce projet de territoire, et il y avait un nombre important de participants, des acteurs issus des différents quartiers du 8<sup>ème</sup> arrondissement. C'est là que nous retrouvons l'aspect concertation/association des citoyens à l'élaboration de ce projet.

Nous avons donc une période de quelques mois qui nous permettra de définir ce projet de territoire qui ensuite sera déroulé et décliné dans le temps jusqu'en 2020, avec des points d'étape. Nous avons aussi un devoir d'efficacité et, si des actions ne marchent pas, ce n'est pas la peine qu'on les poursuive. Nous essaierons éventuellement d'autres types d'action.

La Politique de la Ville, c'est toujours quelque chose qui s'est construit et élaboré en marchant. Des choses ont fonctionné, d'autres pas, et quand cela ne fonctionne pas, il faut faire autre chose et sélectionner d'autres types d'action qui porteront des résultats.

En tout cas, je souhaite que nous puissions privilégier dans l'élaboration du contrat de ville et de la déclinaison du projet de territoire les actions en matière d'éducation. Cela commence par cela et c'est vraiment essentiel, notamment en direction des décrocheurs ou des jeunes qui sortent du système et qui sont complètement hors système, qui sont quelque part un peu perdus de vue. Il faut les raccrocher au système, les remettre dans une dynamique positive.

À l'échelle de notre arrondissement, nous avons une problématique particulière sur les États-Unis et sur Mermoz, c'est le maintien d'une infrastructure médicale en lien avec les professionnels de santé parce que c'est aussi un élément important. C'est ce qui ressort sur un certain nombre de quartiers à l'échelle de la Métropole, une forme de déshérence médicale qui peut s'annoncer dans les années qui viennent si nous n'y prenons garde. Il faut que nous soyons attentifs et que, par un certain nombre d'actions, nous puissions maintenir une présence médicale sur le territoire.

Il y a un certain nombre d'éléments qui, mis bout à bout, permettront de décliner un certain nombre d'actions sur l'ensemble des territoires concernés par la Politique de la Ville sur la ville et sur la Métropole.

Ce que nous voyons ce soir, ce n'est que la déclinaison de quelque chose voté à l'échelle de la Métropole. J'ai du mal à comprendre une position d'abstention quand on a voté pour à la Métropole. Il faut m'expliquer la cohérence politique parce que ce que nous votons ce soir n'est que la déclinaison de ce que nous avons voté à l'échelon métropolitain où le contrat

de ville a été voté à l'unanimité sauf 2 votes contre, les 2 représentants du Front National, et une abstention.

J'ai du mal à comprendre.

**M. LE MAIRE.-** À l'époque, on ne connaissait pas la composition des listes aux Régionales. *(Rires)*

**M. LE FAOU.-** J'ai du mal à comprendre l'incohérence de ligne politique que l'on peut avoir en fonction des assemblées dans lesquelles on siège. Ce sera la fin de mon propos ce soir.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LEVY ?

**M. LEVY.-** Sur le volet éducation et dans la continuité de ce qu'a indiqué M. LE FAOU, si, certes, à un moment donné, tout le monde a des réserves sur les modalités de mise en place des actions Politique de la Ville, il faut rappeler que dans notre arrondissement, ne pas voter le dispositif qui est proposé là, c'est dire clairement que des actions comme EbuliScience ne sont pas soutenues, notamment sur tout ce qui concerne les actions déjà votées, que ce soient des actions qui s'appellent « Le problème en question » ou encore qui concernent le développement des sciences et des mathématiques dans le quartier des États-Unis, Langlet-Santy ou Mermoz.

Ce sont, par exemple, toutes nos actions autour de l'aide à la scolarité qui sont prises en charge dans le cadre de ce dispositif, le soutien aux plus démunis autour du soutien scolaire et toutes nos actions autour de la réussite éducative sur l'école Pasteur et l'école Giono où, parce que les enfants n'ont pas l'encadrement et le soutien à la maison nécessaires, il y a une aide individualisée et personnalisée.

Voici quelques semaines, nous étions tous à l'Espace des 4 Vents sur Moulin à Vent qui est financé sur le dispositif Politique de la Ville. Voici quelque temps, nous étions tous satisfaits des actions autour de Babel 8.3 ou à l'occasion de la Biennale que nous avons tous votée à l'unanimité. C'est pris également dans le cadre de ces crédits Politique de la Ville.

Certes, il y a probablement des choses à modifier, notamment sur le fonctionnement autour de ces dispositifs, il n'empêche que, pour notre

arrondissement, c'est une opportunité financière pour permettre aux habitants de progresser, notamment sur les questions d'éducation.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Madame BONNIEL CHALIER ?

**Mme BONNIEL CHALIER.**- Nous voulions en tant qu'écologistes apporter tout notre soutien à cette délibération. Je me retrouve très bien dans les explications que M. LE FAOU nous a données. Je crois que c'est une politique sur laquelle nous avons toujours débattu, dont nous avons toujours attendu beaucoup depuis la fin des années 80 quand elle a été mise en place. Nous n'arrivons pas vraiment à imaginer comment serait notre pays si nous n'avions pas au minimum mené cette politique que nous pouvons qualifier d'investissement sur des territoires en difficulté.

L'ensemble du pays, et notre agglomération bien entendu, serait dans une difficulté encore plus grande.

Je suis un peu surprise de la position de nos représentants de la droite qui viennent nous faire des leçons. La pauvreté, la précarité, les problèmes de chômage, les problèmes d'inégalités sociales, c'est quand même un modèle ultralibéral économique qui les crée ; c'est quand même le type de capitalisme financier dans lequel nous sommes qui crée aujourd'hui l'ensemble des problèmes de chômage, de misère et de pauvreté sur lesquels nous devons intervenir après.

Je trouve cela d'une hypocrisie totale que de vouloir donner des leçons à ceux qui essaient de corriger cela par de la solidarité territoriale. Franchement, vous êtes bien mal placés, mesdames et messieurs, pour venir nous dire qu'il ne faut pas intervenir auprès des quartiers qui sont les plus en difficulté parce que nous sommes dans un modèle économique et financier totalement fou, qui crée les inégalités que l'on connaît aujourd'hui.

Ceci dit, une petite pique quand même sur la question de l'austérité des finances publiques : je me pose une question depuis quelques jours, je me demande comment on va pouvoir investir sur le nucléaire avec la crise des finances publiques que l'on connaît aujourd'hui mais ce n'est pas l'objet de notre débat.

*(Brouhaha)*

**M. LE MAIRE.-** Merci. D'autres demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND ?

**M. GUILLAND.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, une réponse assez rapide. Je crois que personne ou très peu n'a écouté mes propos à part M. LE FAOU qui a essayé d'y répondre point par point.

S'abstenir sur un dossier, ce n'est pas forcément voter contre les dispositions qui sont dedans. Ce n'est pas forcément non plus avoir une position contre comme veut bien le faire croire Mme BONNIEL CHALIER mais je pense qu'elle est en campagne électorale. Le principal argument développé dans mon propos, c'est de dire que la redéfinition du contrat de ville était l'occasion de faire mieux et je trouve, à la lecture de ce qui nous est soumis, que c'est imparfait.

Effectivement, vous avez une majorité qui vous permettra de mettre cette politique en place, faites-le, vous me permettrez de m'abstenir, ce qui ne veut pas dire que je suis contre les dispositions, je regrette qu'elles ne soient pas mieux faites.

**M. LE MAIRE.-** Madame TAZDAIT ?

**Mme TAZDAIT.-** Nous n'allons pas prolonger ce débat. Je ne m'abstiens pas sur ce dossier, je crois que Monsieur LE FAOU a compris mes questionnements. Je refuse que l'on fasse la morale sur l'idéologie capitaliste dans une enceinte municipale.

**Mme BONNIEL CHALIER.-** (Intervention hors micro)

**Mme TAZDAIT.-** Je ne pense pas que faire de la politique politicienne à l'échelle de notre ville de cette manière soit efficace. Nous ne sommes pas en meeting politique.

**Mme BONNIEL CHALIER.-** (*Intervention hors micro*)

**Mme TAZDAIT.-** Cela fait 30 ans que la Politique de la Ville est en place et, Madame BONNIEL CHALIER, nous avons fait partie des acteurs qui ont accouché de cette Politique de la Ville, je sais de quoi je parle, ne réduisez pas nos propos à des slogans. C'est une chose.

Évidemment que ce qui est fait est bien, ce n'est pas suffisant et mon souci est d'optimiser les moyens publics que nous mettons sur ces questions et d'éviter d'autres dérapages, d'autres exclusions. C'est mon souci principal, ce ne sont ni les Régionales ni Mme BONNIEL CHALIER ni le capital.

**M. LE MAIRE.**- Madame EVA ?

**Mme EVA.**- Mme TAZDAIT m'avait demandé les chiffres pour les jeunes reçus par la mission locale. En 2014, 1 074 jeunes issus des quatre quartiers prioritaires dans le 8<sup>ème</sup> ont été reçus par la mission locale.

Concernant les actions en faveur de la jeunesse, de l'emploi et de la formation, deux actions nouvelles ont été mises en place et démarrent au mois de novembre, l'action « Booster » une action d'accompagnement renforcée par la mission locale qui concernera 500 jeunes au niveau de la ville de Lyon, soit 50 jeunes par arrondissement.

Il faudra qu'ils soient identifiés par les acteurs du territoire et qu'ils soient volontaires.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Des points réels et concrets vous ont été donnés. Je partage avec vous cette lourdeur et ces conseils de citoyens à l'intérieur des conseils de quartier. C'est un peu comme les commissions redondantes des finances et les CICA, si nous n'en avons pas, la démocratie s'en porterait aussi bien.  
(Rires)

Si plus personne ne demande la parole, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

**10. Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et le Centre hospitalier Vinatier, pour la mise en œuvre du projet « Éclats d'arts » à la Médiathèque du Bachut à Lyon 8<sup>e</sup>**

**Mme STEFANI-JACOB.-** Mesdames et messieurs, chers collègues, Monsieur le Maire,

Il s'agit ce soir d'approuver une convention de partenariat établie entre le centre hospitalier Vinatier et la Ville de Lyon pour la bibliothèque municipale et la mise en œuvre du projet « Éclats d'arts » à la médiathèque du Bachut.

« Éclats d'arts », c'est un réseau de projets artistiques porté par les unités de soins des hôpitaux dans le cadre du programme Culture et Santé. Ce dispositif met en évidence la diversité des pratiques sélectionnées par les soignants au bénéfice des patients qui ont toute leur place dans le processus de création originale.

Le centre hospitalier Le Vinatier a souhaité faire appel à une artiste plasticienne pour intervenir au sein de l'unité d'hospitalisation pour enfants à travers différents ateliers de création et d'expression artistique autour du thème des émotions. Il a également fait appel à la médiathèque du Bachut pour proposer à ces enfants des ateliers sur le thème des émotions à partir de divers supports (littérature jeunesse, musiques, films, etc.).

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur MORIN ?

**M. MORIN.-** Voilà enfin une culture qui a un aspect thérapeutique très utile et qui s'éloigne un peu des habituels défenseurs de la culture qui, comme César et Louis XIV plus tard, disent qu'en offrant des distractions au peuple, on évite de leur parler d'autres problèmes.

Voilà une culture qui fait plaisir parce que ce sont des enfants très atteints, très handicapés souvent, qui pourront faire leurs œuvres. Cela aura un aspect véritablement de soin pour eux.

**M. LE MAIRE.-** Merci. D'autres demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**11. Lyon 8<sup>e</sup> - Cession au profit d'Alliade Habitat d'un tènement situé 22, rue Berty Albrecht - EI 08013 - Numéros inventaire 008013L000 - 08013T001-03**

**Mme SAKER.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit d'un tènement situé au 22, rue Berty Albrecht, sur lequel est édifié le groupe scolaire Alain Fournier ainsi que l'immeuble qui accueillait les logements de fonction des anciens instituteurs et gardiens, sachant que le statut des instituteurs disparaît au profit des professeurs des écoles qui ne donne plus droit au logement de fonction.

Ce tènement est d'une surface d'un peu plus de 19 000 mètres carrés, la Ville de Lyon a fait le choix de céder une parcelle de ce tènement au profit de la société Alliade Habitat pour un montant de 1,3 M€, afin de poursuivre ses efforts pour diversifier l'offre de logements conventionnés sur notre arrondissement.

Ce rapport concerne une parcelle d'environ 2 312 mètres carrés contenant l'immeuble de 21 logements inoccupés et les espaces extérieurs qui s'y rattachent.

Cette démarche permet non seulement de diversifier l'offre mais de valoriser également les anciens logements des instituteurs et d'améliorer la mixité sociale dans ce secteur grâce à deux principales opérations, selon un montage financier en PLUS :

- La construction de deux immeubles comprenant 4 logements, chacun destiné à la colocation étudiante, en partenariat avec l'association de la Fondation étudiante pour la ville, représentant une offre de 36 places et 32 places de stationnement en sous-sol.

- La réhabilitation du bâtiment de logements enseignants existant dans l'objectif de créer 24 logements familiaux et seniors selon un montage financier en PLS.

Pour rappel, cette parcelle a déjà fait l'objet de deux autres délibérations en 2012 et 2015, notamment pour son déclassement du domaine public et la désaffectation.

Si ce rapport recueille votre agrément, je vous propose de l'adopter et je vous en remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Monsieur GUILLAND ?

**M. GUILLAND.**- Monsieur le Maire, j'ai noté toute l'énergie que mettait votre adjointe à nous expliquer que ce serait une opération de mixité sociale. J'ai un peu de mal à le voir et à le comprendre, on est déjà dans un quartier ultra-social et, comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission Immobilier, nous aurions préféré qu'une opération type accession sociale à la propriété soit proposée sur ce tènement. Ce n'est pas votre choix, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

**M. LE MAIRE.**- Merci. D'autres demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

**18. Lyon 8<sup>e</sup> - Convention d'occupation temporaire consentie à la Ville de Lyon par GrandLyon Habitat autorisant la mise à disposition d'une emprise pour les besoins du chantier relatif à la réhabilitation du gymnase Viviani - EI 08034**

**M. LE MAIRE.**- C'est ce chantier que nous étions allés voir un soir, il faisait très froid, alors que M. GUILLAND était bien au chaud avec le comité d'intérêt local des États-Unis dans une salle prêtée par la mairie ! (*Rires*)

**Mme BACHA-HIMEUR.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit effectivement du tènement pour lequel nous avons été mobilisés pour inaugurer cet espace sur l'avenue Viviani, un équipement sportif dénommé gymnase Viviani.

Aujourd'hui, dans le cadre du projet de rénovation et d'extension des bâtiments existants de l'équipement sportif, la Ville de Lyon, en tant que maître d'ouvrage, se doit d'assurer le bon déroulement de ce chantier par l'installation d'une base de vie pendant toute la durée de l'opération.

À cet effet, la Ville de Lyon a sollicité auprès de GrandLyon Habitat la mise à disposition gratuite d'une emprise sur la zone de stationnement lui appartenant jouxtant la parcelle du gymnase.

Une convention d'occupation temporaire entre GrandLyon Habitat et la Ville de Lyon sera établie aux conditions principales suivantes :

- GrandLyon Habitat octroie la gratuité d'occupation jusqu'à la fin du chantier ;
- la mise à disposition est consentie à peine de nullité pour les besoins exclusifs de la base de vie du chantier du gymnase ;
- la convention d'occupation établie sous seing privé prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et ce jusqu'au 30 juin 2017.

Il vous est donc proposé de donner une suite favorable à cette proposition de convention d'occupation temporaire qui fixe les modalités d'installation de la base de vie du chantier de l'équipement sportif communal, le gymnase Viviani.

Je vous propose d'adopter ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

*(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**19. Lyon 8<sup>e</sup> - Echange sans soulte entre la Ville de Lyon et l'État (université Claude Bernard Lyon 1) en vue de l'aménagement du square Jean de Torcy situé à l'angle des rues Laënnec et Longefer -**

**EI 08091 - Numéros inventaire - sortant - 08091T001-04 - entrant - 08091T003-01- opération 08091002 - programme 00012, AP 2009-1**

**Mme BACHA-HIMEUR.**- Nous avons été mobilisés pour inaugurer le square Jean de Torcy. Sur cet aspect, il ne s'agit pas d'espace vert ou de square mais d'urbanisme.

La Ville de Lyon est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé square Jean de Torcy situé à l'angle des rues Laënnec et Longefer à Lyon 8<sup>ème</sup>.

Ce square est contigu à l'université Claude Bernard Lyon 1 qui a entrepris des travaux de requalification du pôle santé Rockefeller avec la création d'un parvis et la réorganisation des accès à la faculté de médecine.

Par délibération du 17 décembre 2012, il avait été approuvé l'échange sans soulte entre l'État et la Ville de Lyon permettant la mise en œuvre de l'aménagement du square Jean de Torcy et du parvis.

Ces aménagements étant à ce jour achevés, le square ayant été notamment réceptionné et ouvert au public, il convient de faire coïncider la réalisation des aménagements et la propriété foncière par un acte d'échange complémentaire prenant en compte les évolutions d'aménagement du projet susvisé.

À cet effet, il nous est proposé d'échanger plusieurs parcelles d'une superficie de 244 mètres carrés pour la Ville de Lyon à l'État contre des parcelles de 310 mètres carrés.

Par avis de France Domaine, les emprises de l'État ont été évaluées en valeur vénale à 31 000 € contre 24 000 € pour les valeurs de la Ville de Lyon.

Toutefois, les parties ont expressément convenu de ne pas tenir compte de ce différentiel de valeur et de conclure cet échange sans soulte dans la mesure où les emprises échangées améliorent respectivement les abords de l'université et mettent en valeur le square Jean de Torcy ouvert au public.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter ces décisions.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

*(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**20. Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Handicap International dans le cadre de son programme d'actions suite au tremblement de terre au Népal - Année 2015**

**M. PEREZ.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Le 25 avril 2015, un séisme de forte magnitude de 7,8 a frappé le Népal et a fait 8 000 morts et un nombre très important de blessés de l'ordre de 16 000. Handicap International qui est une organisation non gouvernementale reconnue d'utilité publique et dont le siège est dans le 8<sup>ème</sup> au 138, avenue des Frères Lumière, est présent dans ce pays depuis 2001 pour des programmes de développement.

Grâce à sa présence et son expérience au Népal, Handicap International s'est très rapidement mobilisé pour participer à l'urgence humanitaire.

La présente subvention de 10 000 € de la Ville de Lyon qu'il est proposé d'attribuer à Handicap International, en respect des dispositions de l'article L.1115-1 du code général des collectivités territoriales, est destinée à soutenir l'action de cette ONG, action post-humanitaire en faveur des populations victimes de ce tremblement de terre, et cela au-delà de l'urgence humanitaire.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

*(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**21. Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants) pour un montant de 60 606,84 euros et autorisation de signature de convention de financement**

**Mme SANDRIN.**- Monsieur le Maire, chers collègues mesdames et messieurs,

La Ville de Lyon développe une politique contre l'exclusion et l'isolement axée notamment sur un soutien fort aux associations qui interviennent en direction des personnes âgées.

Ce soutien se concrétise par une aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées au sein de la cité et à la protection de la santé.

L'objectif est d'aider les personnes isolées et les personnes âgées à mobilité réduite à participer à la vie sociale et lutter contre la solitude et la dépendance.

La Ville de Lyon soutient et encourage les initiatives d'organismes associatifs dont l'objectif est de proposer des sorties ludiques ou culturelles répondant aux souhaits et capacités des personnes âgées.

Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles et peuvent bénéficier d'une contribution de notre collectivité.

Le soutien aux associations d'aide à domicile se traduit par une participation horaire sur la base des heures réalisées l'année précédente et en fonction des crédits alloués.

Les aides proposées se répartissent sur notre arrondissement pour les associations suivantes :

- « Au plaisir de tous » pour le fonctionnement de l'association des résidents de l'EHPAD Chalumeaux pour un montant de 500 €

- « Services et soins infirmiers » pour 1 000 € pour le fonctionnement général de l'association

- « Un moment de détente » pour 1 000 €, pour le fonctionnement général de l'association qui propose des actions en faveur des seniors.

Également, mais pas que sur notre arrondissement, pour l'UGFRL qui est le prestataire des repas dans les maisons qui dépendent du CCAS et de SAHLMAS.

Eu égard au contenu opportun de l'action conduite par chacune de ces associations au bénéfice des personnes âgées présentes au sein de l'agglomération lyonnaise, action elle-même en adéquation avec les principes qui président à la politique sociale de notre ville, il me semble opportun de donner une suite favorable aux demandes de financement.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames, messieurs, de les adopter.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?  
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**22. Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2015 : attribution de subventions d'un montant total de 160 922 euros (illuminations) et 20 630 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions**

**M. AUZAL.-** Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues,

Les illuminations et les animations de quartier mises en place par les associations de commerçants sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année. La Ville de Lyon apportera comme habituellement son concours à ces opérations.

Tout d'abord, pour les illuminations de fin d'année, la mise en lumière des rues pourra être effectuée à partir du 20 novembre, la date d'extinction des feux étant fixée au 3 janvier. Le montant final de chaque

subvention limitée à 20 000 € correspond à 50 % de celui des factures acquittées.

Concernant, les animations, elles sont organisées par les associations de commerçants ayant présenté un projet en lien avec les fêtes de fin d'année. Les subventions proposées correspondent à 30 % du montant TTC du devis plafonnées à 3 000 €.

Les différentes associations du quartier sont :

- L'UCAM pour les illuminations à hauteur de 10 000 €
- Le comité des fêtes de Monplaisir pour les animations à hauteur de 3 000 €
- L'UCAM pour la partie animation à hauteur de 2 556 €

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

*(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**23. Attribution de subventions pour un montant total de 13 500 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon**

**M. AUZAL.**- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, mes chers collègues,

La diversité de l'offre commerciale de la Ville s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Ce dynamisme repose notamment sur des actions collectives menées par les associations professionnelles. La Ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations.

S'agissant des associations qui œuvrent sur notre arrondissement :

- « Mon marché Mon Plaisir » : nous proposons l'attribution d'une subvention de 1 500 € pour le programme de valorisation du marché place Ambroise Courtois, Lyon 8<sup>ème</sup>.

Les animations de cette association sont liées au rythme saisonnier des produits disponibles sur le marché et s'articulent avec l'activité événementielle du quartier, entre autres, début septembre, le stand sur le raisin, en septembre la fête de la gastronomie avec l'intervention d'un chef, mi-octobre pour la première fois et c'était plutôt une réussite, le lancement de l'édition annuelle du Petit Paumé.

En novembre, il y aura la sortie du Beaujolais Nouveau, « Les agrumes sont à la fête ».

Pour Noël, l'association Mon Marché Mon Plaisir invitera les enfants à être pris en photo gratuitement avec le Père Noël en partenariat avec le lycée du 1<sup>er</sup> Film de Lyon 8<sup>ème</sup>.

- L'association « REZO 1901 » pour l'attribution d'une subvention de 1 500 € pour accompagner le programme d'actions réparties sur l'année en partenariat avec les commerçants du quartier.

Cette association est fortement impliquée dans la vie associative locale sur les quartiers du Grand Trou, Moulin à Vent et Route de Vienne. Pour 2015, l'association propose un programme d'actions réparties sur l'année avec notamment la fête de la crêpe en mars, la fête de la musique en juin et la fête de la soupe en octobre.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association REZO 1901 une subvention de 1 500 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

*(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**24. Attribution de crédits d'achat de premier équipement pour l'ouverture de la crèche municipale Rochaix II située 60, rue du Professeur Rochaix dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Adaptation du montant de l'opération n° 03024002 « EAJE Rochaix réaménagements et mise en conformité des locaux » et révision de l'AP n° 2009-1, programme 00002**

**Mme FERRARI.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues mesdames, messieurs,

Il s'agit d'approuver l'attribution des crédits d'achat de premier équipement pour la crèche Rochaix II qui a une capacité d'accueil de 48 berceaux. Le montant de ces aménagements, de ces premières fournitures et du mobilier s'élève à 5 000 €.

Si vous approuvez cela, je vous propose d'adopter cette décision. Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?  
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**25. Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance**

**Mme FERRARI.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs,

Comme vous le savez, les équipements associatifs Petite Enfance contribuent au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans sur notre territoire. C'est pourquoi il convient aujourd'hui de signer de nouvelles conventions avec ces dernières.

Dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, nous sommes concernés par les associations suivantes :

-La Mutualité française du Rhône SSAM pour une convention cadre et une convention d'occupation temporaire pour une valeur locative estimée à 21 600 € pour l'année 2015.

- La Société lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence pour une convention cadre et une convention d'occupation temporaire d'une valeur locative estimée à 22 200 €.

- L'association AGDS avec une valeur locative estimée à 53 000 €.

- L'association Les Léonceaux du centre Léon Bérard pour une convention cadre.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, merci de les adopter.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**26. Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 euros au titre de l'année 2015 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 euros maximum pour l'ouverture d'une crèche de 45 places située au niveau de l'îlot Berthelot au 2, rue de l'Égalité dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, gérée par l'Association AGDS siégeant au carré Saint Pierre, 5, rue Gorges de Loup - Signature d'une convention cadre, d'une convention d'application et d'une convention d'occupation temporaire. Affectation d'une partie de l'AP 2009-1, programme 00002, opération 08295001**

**Mme FERRARI.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs,

Une nouvelle structure de 45 berceaux ouvrira ses portes en décembre 2015 au sein de la zone d'aménagement concertée Berthelot Épargne. Pour information, l'association AGDS sera la gestionnaire de cette dernière.

Ce projet permet de poursuivre la politique engagée par la Ville afin d'accroître l'offre d'accueil sur notre territoire.

C'est pourquoi, dans un premier temps, il vous est proposé de mettre à disposition les locaux appartenant à la Ville à titre gracieux au bénéfice de l'association pour une durée de trois ans.

La valeur locative de cette mise à disposition s'élève à 89 250 € en 2015. De plus, l'association sollicite la Ville pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 €.

Il vous est proposé d'approuver une subvention exceptionnelle d'investissement de 5 000 € pour financer l'équipement de la structure évaluée à 160 000 €.

Une demande de financement complémentaire de 60 000 € a été déposée auprès de la Caisse d'allocations familiales pour information.

Si toutes ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter ces décisions.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?  
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

## **27. Approbation du règlement de fonctionnement des Services Municipaux d'Accueil familial**

**Mme FERRARI.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Dans le cadre de sa politique en faveur des familles, la Ville a développé une offre diversifiée d'accueil de jeunes enfants.

En complément de l'offre d'accueil collectif, la Ville de Lyon propose également des dispositifs d'accueil individuel auprès d'assistantes maternelles agréées. C'est donc le service d'accueil familial.

Pour information, c'est un accueil de 4 jours au domicile d'assistantes maternelles salariées de la Ville, et un jour d'accueil dans un établissement collectif municipal de proximité.

Ce soir, il s'agit d'approuver son nouveau règlement de fonctionnement. Il date de 2009 et doit aujourd'hui être mis à jour en cohérence avec celui des établissements d'accueil de jeunes enfants.

Je vous laisse prendre connaissance des différentes modifications sur le document annexe. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette décision.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?  
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

## **28. Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la santé : l'accès aux soins et la lutte contre le sida**

**Mme RUNEL.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Comme cela a déjà pu être dit dans ce Conseil d'Arrondissement, la question de la santé est une véritable priorité pour la Ville de Lyon. Aussi, plusieurs subventions ont déjà été attribuées à diverses structures et associations œuvrant dans le domaine de la santé, notamment autour des questions de prévention, d'accès aux soins, l'offre de service et d'accompagnement, la question de la santé mentale et la lutte contre le VIH, le sida, les hépatites et les addictions.

Le présent rapport de ce soir a pour objet de compléter certaines subventions qui n'avaient pu être attribuées à des associations et à des partenaires de la Ville de Lyon sur les questions de santé, particulièrement sur la question de la prévention dans le cadre de la journée du 1<sup>er</sup> décembre de lutte contre le sida.

Pour ce qui nous concerne, il s'agit d'une association bien connue dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, DA TI SENI, qui interviendra sur le quartier des États-Unis mais aussi sur le quartier de la Guillotière dans le 7<sup>ème</sup>

arrondissement, dans des quartiers Politique de la Ville ou des quartiers prioritaires pour des publics plutôt en difficulté ou en tout cas qui n'auraient pas accès aux soins, qui auraient des difficultés pour y accéder.

Ce rapport a deux volets :

- L'attribution de subventions
- La signature d'une convention mixte entre l'Association de lutte contre le sida et la Ville de Lyon pour mener ces différentes actions

Je vous demande de lui donner un avis favorable.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

*(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

## **29. Complément programmation temps scolaire et périscolaire 2015-2016**

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons ce soir trois catégories de proposition de rapport.

Le premier concerne l'ASUL tennis de table pour un montant de 11 950 € pour des interventions sur les temps périscolaires. À noter pour notre arrondissement un soutien à Quai du Polar pour les ateliers littérature auxquels des écoles du 8<sup>ème</sup> participeront et, bien sûr, l'Institut Lumière sur des opérations de découverte du cinéma pour un montant de 11 559 €.

Suite à la rentrée scolaire, les écoles ont demandé de régulariser un certain nombre d'actions, c'est le cas notamment pour l'école Marie Bordas sur l'action « Le langage à travers les arts » qui sera reportée et quatre nouvelles actions :

- Sur l'école Philibert Delorme : un lieu accueil parents.
- Sur l'école Jean Giono : une opération « Égalité sciences et orientations ».

- Sur le groupe scolaire Louis Pasteur : une expérimentation et une action vraiment innovante autour de la mise en place de projets académiques sur le temps scolaire avec des outils. On connaît les tableaux numériques interactifs qui sont généralisés dans la plupart de nos écoles, nous aurons une expérimentation sur des cours avec des tablettes numériques qui seront mis en place d'ici à la fin de l'année pour un montant de 1 500 €.

- Une action importante avec un soutien de l'UNICEF pour les enfants en difficulté, La ville des enfants du monde.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

*(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

Nous arrivons à la fin de notre Conseil d'Arrondissement.

Avant, le groupe Écologie avait déposé un vœu. Je vous laisse la parole pour nous l'exposer.

### Vœu

**Mme BONNIEL CHALIER.**- Merci Monsieur le Maire.

Je vous présente le vœu qui sera présenté aussi en Conseil Municipal. Il a été adopté par la Région Champagne-Ardenne. Il a aussi été adopté à l'étranger par la ville d'Oslo. C'est un vœu dont on peut penser qu'il intéresse un bon nombre de responsables publics.

Il porte en réalité sur l'encouragement au désinvestissement des partenaires financiers investisseurs bancaires et assureurs de la Ville de Lyon, désinvestissement du secteur des énergies fossiles pour réinvestir en faveur de la transition énergétique.

Nous sommes dans un contexte un peu favorable pour débattre de ce vœu à l'approche de la réunion internationale de la COP21 à Paris, où nous pouvons tous partager l'objectif de limiter à 2 degrés la hausse des températures moyennes puisqu'on sait que c'est déjà trop important mais, au-delà, notre planète risque beaucoup.

C'est ainsi que nous avons adopté un plan climat énergie territorial à l'échelle du Grand Lyon pour aller dans le sens d'une économie plus décarbonée. Pour cela, il faut qu'un certain nombre d'entreprises financières, bancaires ou investisseurs institutionnels réorientent leur investissement du secteur des énergies fossiles vers les outils de la transition énergétique.

Je vous rappelle que la loi que nos parlementaires ont votée le permet puisqu'elle appuie la transparence des banques, des assureurs et des investisseurs.

Dans le vœu que nous formulons, nous demandons que la Ville de Lyon exige des banques, opérateurs financiers et compagnies d'assurances avec lesquelles elle travaille de fournir d'ici à la fin de l'année 2016 des informations très précises de deux types :

- La part des investissements réalisés par ces entreprises qui sont dirigés vers le secteur des énergies fossiles et la façon dont ces organismes envisagent de réduire cette part.

- La façon dont elles vont ensuite contribuer à la transition énergétique de manière précise. On connaît les exigences de cette transition énergétique, il s'agit d'améliorer l'efficacité énergétique, la part des énergies renouvelables, les fameux 3 fois 20, et encourager ce que l'on appelle l'économie circulaire, c'est-à-dire le recyclage et la diminution des déchets.

Voilà comment nous avons formulé ce vœu qui n'est pas simplement une invention de notre groupe mais qui est proposé dans de nombreuses collectivités territoriales en ce moment pour accompagner l'effort que nous devons tous collectivement faire en plus de l'effort que les États devront faire, en tous les cas nous l'espérons, au moment de la COB21.

Merci de votre écoute.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Vous avez présenté ce vœu, nous allons le mettre aux voix, il a été reçu en temps et en heure, il n'y a pas de problème. Je pense qu'ici tous les groupes partagent ce souci d'écologie, c'est partagé par tout le monde aujourd'hui, mais une mairie d'arrondissement n'a aucun pouvoir sur les banques et les caisses d'assurance.

Je me vois mal proposer à l'ensemble de l'arrondissement de voter pour quelque chose pour lequel je n'ai aucune compétence. Je vais mettre votre vœu aux voix, pour ce qui me concerne, je voterai contre.

**Mme BONNIEL CHALIER.-** Je ne vous comprends pas bien Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas de ma compétence, je n'ai aucun pouvoir pour dire à une banque qu'elle doit respecter tel ou tel pourcentage d'énergies renouvelables. Cela ne fait pas partie de nos compétences. Les banques choisies par la Ville de Lyon au niveau de l'arrondissement, c'est comme le patinage artistique, c'est une figure imposée. Nous n'avons aucune compétence dans ce domaine.

Pour ce qui me concerne, je voterai contre ce vœu.

Monsieur GUILLAND ?

**M. GUILLAND.-** Notre règlement intérieur prévoyait que les vœux devaient être déposés cinq jours avant pour pouvoir être diffusés à l'ensemble des conseillers. Ce vœu ne nous a pas été diffusé et nous ne participerons pas au vote.

**M. LE MAIRE.-** Nous ne l'avons pas à nos places mais je ne veux pas passer pour un antidémocrate. Monsieur GUILLAND pourrait me le reprocher !

**Mme BONNIEL CHALIER.-** Je ne suis pas en train de mettre en cause la question de procédure. Il me semblerait quand même intéressant que chacun en conscience ici affiche et se détermine sur le contenu de ce vœu, ce qui permet quand même de savoir et d'orienter le vœu qui sera présenté en Conseil Municipal. Il me semble quand même que les Conseils d'Arrondissement traitent des affaires de l'arrondissement, nous en sommes bien d'accord, mais sont aussi un porte-parole auprès du Conseil Municipale et qu'ensuite l'assemblée délibérative municipale a un pouvoir important.

Voter contre pour des raisons d'impotence à l'échelle de l'arrondissement ne me semble pas très bien. J'aurais largement préféré que chacun se demande s'il serait d'accord, si la Ville de Lyon adoptait ou pas ce vœu, que nous ayons ce débat.

Nous sommes sur des questions aujourd'hui extrêmement importantes. Tous nos concitoyens entendent qu'au niveau international, il va se conduire une conférence qui est vitale pour l'humanité. Sommes-nous, réunis ici en délibération locale, en capacité d'au moins donner un avis dont on sait qu'il n'a pas de valeur juridique mais qui nous permettrait de nous positionner ?

Tout à l'heure, Nicole GAY faisait remarquer à juste titre que la Ville de Lyon avait déjà fait un certain nombre d'efforts sur la question du plan énergie climat. On sait que le Grand Lyon porte un plan énergie climat et qu'il s'engage déjà. Bien entendu, tout le monde met le curseur plus ou moins à un endroit. Je pense que notre majorité l'a mis à un endroit, c'est déjà très bien. Les écologistes que nous sommes auraient envie d'aller plus loin mais c'est le fondement même de notre parti politique.

Nous ne demandons pas là de penser la même chose que nous, nous disons : est-ce que la Ville serait en capacité d'aller jusqu'à encourager les entreprises avec lesquelles elle travaille pour aller plus loin dans la transition énergétique, transition énergétique que la majorité de ce pays parlementaire a adoptée ?

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a aucun problème sur le fond mais quand on vote quelque chose, c'est aussi sur la forme, et la forme ne nous permet pas de voter ce vœu.

Si vous voulez, je vais le proposer. Qui est d'accord pour accepter le vœu que vous n'avez pas d'ailleurs ?

**Mme BONNIEL CHALIER.-** Je comprends que ce soit embarrassant.

**M. LE MAIRE.-** Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le vœu est rejeté à la majorité. Nous ne le présenterons pas.

**M. ODIARD.-** J'aurais voulu donner une information. Maintenant que vous avez voté contre, vous aurez peut-être des regrets.

Nous avons entendu récemment sur France Inter un débat économique sur les actifs financiers carbonés dans les entreprises et les banques avec lesquelles travaillaient les collectivités. Ces économistes, qui à mon avis connaissent un peu leur question, d'autant qu'ils étaient d'obédiences

diverses, expliquaient que les actifs financiers actuels carbonés faisaient qu'on obtiendrait un facteur 5 par rapport à la COP21 : au lieu d'augmenter de 2 degrés la température sur terre dans les objectifs de la COP21, on passerait à 10. D'où l'intérêt d'aller dans le sens d'un désinvestissement en carbone puisque, pour l'instant, le chemin pris est très mauvais.

**M. LE MAIRE.-** Je partage tout à fait les objectifs mais M. GUILLAND veut m'imposer d'aller dans telle association pour son assemblée générale, vous voulez m'imposer une radio ! Ce n'est pas de ma compétence.

### Questions diverses

**M. LEVY.-** Une information, Monsieur le Maire, pour vous rappeler les commémorations liées à l'armistice et aux Français morts aux opérations extérieures qui aura lieu cette année le 10 novembre dans notre arrondissement à 14 heures 45, au monument devant l'église Saint-Maurice, et une heure plus tard place Belleville, devant l'école Philibert Delorme. Bien sûr, la commémoration de la Ville de Lyon aura lieu le lendemain à 10 heures au niveau de la Porte des Enfants du Rhône.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. D'autres informations ou questions ?

Notre prochain Conseil d'Administration aura lieu le 2 décembre, avant le premier tour des Régionales.

Je vous souhaite une très bonne soirée. A bientôt.

*(La séance est levée à 21 heures 12).*